



AVEC LES PERSONNELS PRECAIRES, CONTRE LA PRECARITE !

L'éducation nationale aujourd'hui c'est :

- 232 000 personnels non titulaires
- 22% des personnels, soit presque 1/4
- 90 000 AED, 69 000 contrats aidés, 40 000 enseignants
- Des salaires inacceptables : 833 euros par mois pour un-e AESH à 27 heures par semaine !

Tous secteurs confondus, au niveau national, 70 % des contrats précaires concernent les femmes et beaucoup sont à temps partiels imposés (comme pour les aides à domicile).

Ne pas être payé pendant les vacances, subir une pression au renouvellement, recevoir une charge de travail sans limite, se voir imposer des politiques d'établissements, être sur plusieurs lieux de travail sans compensation, toutes ces situations sont vécues quotidiennement par les précaires dans l'éducation nationale.

Il s'agit bien d'une politique publique d'embauche et de maintien en contrats précaires, afin de garantir une main d'œuvre flexible et sous payée.

- Aujourd'hui presque plus aucune académie n'établit de contrats de 3 ans pour les surveillants-AED alors que la loi l'autorise. Les académies préfèrent établir des contrats d'un an. Le renouvellement sonne comme une sanction possible. La continuité du travail en vie scolaire est donc difficile à maintenir.

- Les AVS sont maintenues dans la plus grande précarité avec des salaires extrêmement bas (590 euros pour un contrat de droit public et 690 euros en CUI-CAE contrat de droit privé pour 20-22h par semaine) alors que leur rôle est grandissant. Elles n'ont aucune reconnaissance dans l'éducation nationale, leurs contrats évoluent au cas par cas, et pourtant leurs prérogatives augmentent.

- Le remplacement est assuré dans le secondaire pour une très grande partie par des contractuels qui ne bénéficient d'aucune transparence sur le paiement, leur reconduction, leur affectation et connaissent des conditions de protection sociale inégalitaires.

- Les contractuels du 1^{er} degré, qui jusqu'à la rentrée 2016 n'existaient pas, sont de plus en plus nombreux. Ces personnes sont affectées à un poste sans véritable formation.

De plus les projets du gouvernement concernant la fonction publique : « CAP 2022 : Pour une transformation du service public » prévoient l'arrêt du recrutement statutaire dans des secteurs entiers de la Fonction publique. C'est donc la mise à mal d'un des principes fondateurs du Statut et la généralisation de la précarité qui est envisagée!

La CGT EDUC'ACTION revendique au contraire la Titularisation de tous les précaires de l'Education Nationale et l'abandon par le gouvernement des réformes visant à accentuer la précarité dans la Fonction Publique !

CGT Educ'Action 83: Bourse du Travail 13 avenue amiral Collet 83000 TOULON

mail :: cgteduc83@cgteducvar.fr tél : 06.59.95.68.28

site internet : www.cgt-educaction-var.fr/